

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 Juin 2014

Convocation : le 20 Juin 2014

Présents : Mesdames VASSEL, RISCH, PLAGNAT et BARBAZANGES,
Messieurs DEJOURS, HURLIN, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, VALLON, GUERIN

Excusés : Mesdames LE MOULT, BERGERON et CORBIN
Monsieur LADREYT

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 30 Mail 2014 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame BARBAZANGES Françoise

Alain LADREYT a donné procuration à Gilbert DEJOURS

- **ACCIDENTS DANS LA CÔTE DU PIN**

Monsieur le Maire ouvre la séance en relatant les 2 accidents – dont 1 mortel – survenus en moins de 24 heures et qui ont malheureusement et douloureusement frappé deux familles champinoises.

S'agissant de l'accident mortel de Patrick DEBAUD, il indique qu'un appel à témoins a été lancé et que toute personne ayant assisté ou présente sur les lieux est invitée à prendre contact avec le commissariat au 04 75 63 22 22.

- **GROTTE ORNEE DU PONT D'ARC**



L'Ardèche n'aura jamais connu une telle lumière, elle vient d'acquérir avec l'inscription à l'UNESCO une notoriété internationale. La valeur universelle et exceptionnelle de la grotte a été reconnue par les 195 états membres de l'UNESCO.

La réplique de la grotte, en cours de réalisation, devrait ouvrir au public au printemps prochain. Un vrai bonheur pour tous les ardéchois.

- **Eco lotissement : agrément logements sociaux / publicité**

Un courrier va être adressé dans les prochains jours à la propriétaire de la maison située chemin de la Croix pour lui faire une proposition d'achat. Le service des Domaines, consulté, a estimé ce bien à 60 000 €. Après avoir échangé, l'équipe municipale décide de proposer à la propriétaire la somme de 65 000 €.

L'achat de ce bien permettrait de réaliser la maison commune.

Par ailleurs, l'équipe municipale décide de solliciter l'agrément pour 2 logements très sociaux qui ouvrent droit à des subventions et à financements spécifiques. Le dossier d'agrément doit être déposé à la DDT de Privas avant le 15 juillet 2014.

Un panneau publicitaire va être réalisé et installé au lotissement, Fabrice Basset présente une maquette pour validation.

- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : dossier pour mises aux normes / demandes de subvention :**

Depuis 2 ans, 140 contrôles sur les assainissements non collectifs ont été réalisés par VEOLIA. 25 sont classés P 3 avec obligation de mise en conformité.

Des aides pouvant être accordées par l'agence de l'Eau, les intéressés sont invités à réaliser les travaux. Un courrier sera adressé prochainement par la Communauté de Communes Rhône Crussol aux propriétaires qui souhaitent déposer un dossier de demande de subvention.

- **Ecole de musique de Saint Péray / Guilherand Granges :**

Suite à la forte augmentation des tarifs de l'école de musique départementale enregistrée ces dernières années, la commune de Guilherand Granges a mis un terme à la convention signée avec Ardèche Musique. En « remunicipalisant » cette activité, avec reprise des enseignants en fonction, les tarifs sont orientés à la baisse (380 € en moyenne avec l'école départementale et 280 € pour les nouveaux tarifs de Guilherand Granges). Désormais tous les enfants de la Communauté de Communes Rhône Crussol peuvent s'inscrire dans les écoles de musique de Guilherand Granges ou Saint Péray qui ont harmonisé leurs tarifs. Cette mesure permet de rendre la pratique de la musique accessible au plus grand nombre.

- **Aire de covoiturage / panneau de signalétique :**

L'aire de covoiturage a été identifiée dans le schéma directeur sur la RD 533 mais n'est toujours pas réalisée à ce jour. Un courrier a été adressé au Conseil Général de l'Ardèche pour relancer ce dossier.

Une signalétique communale pourrait être installée sur cette aire de covoiturage.

Les emplacements sur la RD 533 restent à préciser.

Cécile VASSEL et Fabrice BASSET sont en charge de ce dossier.

- **Communauté de Communes Rhône Crussol : rencontre avec les élus de Valence :**

Après avoir rendu-compte de la récente rencontre entre le Président de l'agglomération Valence / Romans et des élus de la Communauté de Communes Rhône Crussol 3 scénarios sont envisagés par le Président de l'agglomération :

- Dissolution de la grande agglomération actuelle (51 communes)
- Transformation – extension de la CCRC et définitions d'un nouveau périmètre
- Scission de l'agglomération actuelle au profit de 2 nouvelles aggro autour de Valence et de Romans

Une étude confiée au cabinet KPMG analyse les conséquences financières et fiscales des différents scénarios. En septembre, le sujet de la nouvelle organisation territoriale autour des bassins de vie économiques sera sur la table et les élus amenées à valider, ou à invalider, les options actuellement envisagées.

- **Travaux de voirie 2014 :**

Le projet élaboré par la Communauté de Communes Rhône Crussol pour le traitement des eaux pluviales et la réfection du réseau d'eau au hameau des Combeaux est achevé. Les travaux commenceront le 7 juillet par le changement de la canalisation d'eau et des compteurs individuels. Ils se poursuivront avec le traitement des eaux pluviales.

Par ailleurs, une première tranche de l'aménagement de la rue de la Ceinture sera réalisée en septembre 2014 (réalisation d'un enrobé de couleur sur le secteur du restaurant « l'Ange Gourmand », emplacements pour fleurissement).

Le fauchage en bordure des voies communales a été effectué fin juin par l'entreprise ROUSSET.

Concernant les vitesses excessives observées dans la traversée de Garnier, les riverains souhaitent que des panneaux pédagogiques soient, dans un premier temps, installés aux entrées du hameau.

- **Travaux dans les bâtiments communaux :**

Suite au départ des locataires, des travaux de mise en état sont en cours de réalisation par le Tremplin aux villas des Sources (isolation, peinture).

Conformément à la loi, il convient de créer un accès handicapé à l'ensemble des bâtiments publics. Après la mairie et l'église, et à la demande des responsables du temple, un accès handicapé avec une issue de secours est en train d'être créé au temple de la Bâtie. La réfection des façades devenue nécessaire pourrait être réalisée – côté sud- à l'automne.

A compter du 01 juillet 2014, le studio refait à neuf situé en RDC sis 10, route de la Bâtie de Crussol est libre de locataire. Renseignements mairie de Champis : 04 75 58 31 37 / loyer : 250 €

Un autre studio situé au 1^{er} étage est libre, loyer : 250 €.

- **Dématérialisation des documents comptables (Protocole Echanges Standard V2) :**

A compter du 01 juillet 2014, la commune de Champis dématérialisera ses pièces comptables facilitant les échanges d'information par un flux unique entre l'ordonnateur et le comptable du Trésor Public.

- **Conseil d'école du 13 juin :**

Lors de ce conseil d'école, les élus d'Alboussière ont évoqué un projet pour changer l'entrée de l'école et ainsi améliorer la sécurité. Ce projet est en cours d'étude par un architecte. Il est rappelé que chaque projet d'investissement est soumis au vote du conseil municipal de Champis, quant à un éventuel financement.

Lors de la rentrée scolaire 2014 / 2015, les enfants de 2 ans nés de janvier à août 2012 sont acceptés. Possibilité de faire soit la rentrée en septembre ou en janvier 2015.

- **La Tribu :**

LA TRIBU est une association pleine de projets pour le territoire. Durant treize années, bénévoles et salariés ont œuvré de concert à la création et au développement de nombreuses propositions en direction de la jeunesse, avec la volonté d'offrir aux familles des lieux d'accueil et des propositions éducatives pour les enfants.

Jusqu'à aujourd'hui, ce sont les actions pour la jeunesse qui ont eu la priorité ; désormais la Tribu a aussi pour objectif la mise en place de projets et d'actions en direction de nouveaux publics. En élargissant ainsi son champ de compétences, LA TRIBU souhaite se mettre encore plus fortement au service de la population et du territoire.

Ce projet est en cours d'étude et la réflexion est engagée avec les élus des communes en liaison avec la CAF et la Communauté de Communes Rhône Crussol.

CHAMPIS
La Bâtie de Crussol
SAMEDI 5 JUILLET

Tournois de pétanque inscriptions 14h
Barbecue à partir de 16h
Bal folk à 21h

DIMANCHE 6 JUILLET
Méchoui dès 12h
Adultes 12,50€ Enfants 6,50€

Animations diverses
tout l'après-midi



Renseignements:
Mairie de Champis 04 75 58 31 37 Organisé par l'association
Janine Gaillard 07 81 63 86 97 A.P.A.CH.

- **La Grande Guerre exposée au Temple de la Bâtie :**

Une exposition sur la Guerre de 1914 / 18, organisée dans le cadre du centenaire par les Amicales Laïques du Pays de Crussol a été installée au Temple par les Anciens Combattants d'Alboussière Champis.

Elle est maintenant sur la commune de Boffres.


- **Fête du Village le 5 et 6 juillet :**

La porte est ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent donner « un coup de main » et assurer la pleine réussite de cette manifestation totalement soutenue par l'ensemble de l'équipe municipale.

Pour le méchoui il est conseillé de réserver en mairie dans les meilleurs délais.

Une production "Théâtre de LA TARLATANE"

La guerre loin du front
de et par Gisèle Bianchi et Valérie Gonzalez



Chansons, poèmes, articles de presse, extraits du répertoire théâtral et littéraire

VENDREDI 4 JUILLET
à 20h30
Salle des fêtes
de Boffres

CENTENAIRE DE LA GUERRE 14/18
"MÉMOIRES DE NOS VILLAGES MEURTRIS ET BOULEVERSÉS"

Organisé par
Les Amicales Laïques de Crussol
Culture et Patrimoine de Boffres
Association G.R.E.G. pour le spectacle vivant
Et la commune de Boffres

Entrée: 5€

CENTENAIRE de la guerre 14 - 18


Projet de l'association des Amicales Laïques de CRUSSOL
« Mémoires de nos villages meurtris et bouleversés »
Alboussière, Boffres, Champis, Cornas, Guilhaumand-Granges, St Péray, St Sylvestre, St Romain de Lerps, Soyons, Toulaud

Avec la municipalité de Boffres, les associations « G.R.E.G » et « Culture et Patrimoine » et autres associations de Boffres

VENDREDI 4 JUILLET
Salle polyvalente BOFFRES

- 18 h 30 - **CONFÉRENCE** « 14/18 en Ardèche » par l'historien YVES MOREL
19h45 - **Chant** - Réalisation des élèves de l'école publique de BOFFRES
20h - **Buffet** - Buffet proposé par l'association « Culture et patrimoine »
21h - **SPECTACLE** Musical, Choral, Théâtre
« La guerre loin du front » par le théâtre de la TARLATANE - entrée : 5€
- 2 Expositions
 - « 14/18 en Ardèche » (ONACVG 07) du 1^{er} au 12 juillet 14h-19h
 - Objets et matériel de la guerre 14/18 (Association Drôme 44) Jeudi 3 et vendredi 4 juillet (9h - 12h / 14h - 19h)

Nos partenaires :



PROGRAMME

Conférence par Yves Morel
"14/18 en Ardèche : Ardéchois dans la Guerre".
A partir de ses recherches, l'historien Yves Morel nous offre une large connaissance de la situation en Ardèche dès le début de la guerre. Comment allait-on supporter, dès août 1914, le départ de 40000 hommes, soit plus de 10% de la population ardéchoise? Puis, plus de 3000 hommes chaque année pendant 4 ans, laissant l'économie, l'agriculture surtout, amputée de sa main-d'œuvre et voyant les productions s'effondrer. Mais le bilan monstrueux : 12419 soldats tués devaient affecter principalement les zones rurales ardéchoises et compromettre définitivement la stabilité et la vie de nos campagnes. Possibilité de rester sur place après la conférence et prendre le repas en commun pour assister, à 20h30, au récital "La guerre loin du front". Possibilité de repas pris en commun sur place

spectacle
de et avec Gisèle Bianchi & Valérie Gonzalez,
présenté par le Théâtre de la Tarlatane.
Des textes, de l'accordéon, des poèmes, des chansons et quelques strophes de refrain qui en disent long et nous rappellent que la vie continuait loin du front: la vie de ceux et celles qui ne sont pas allés au combat, et qui ont cependant vécu la guerre; l'attente, l'adaptation plus ou moins compliquée, parfois cocasse, de la vie quotidienne; ceux qui ont œuvré à la guerre, manipulant depuis quelque bureau confortable des bataillons de jeunes hommes en sursis; la guerre productrice de nouvelles formes de commerce et de consommation s'inscrivant à tous les échelons de la société...

Parallèlement, tous les documents recueillis dans les archives ou auprès des familles sur nos 26 Poilus tombés au combat, nos 5 prisonniers ainsi qu'une infirmière de guerre de Champis sont en cours de numérisation par les archives départementales. Dans les prochains mois, ils seront consultables par tous. Si vous avez des photos ou des documents merci de prendre contact avec la mairie dans les meilleurs délais.

- **Mission ATESAT : Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire :**

Le préfet de l'Ardèche, par courrier du 17 juin 2014 vient de nous informer du désengagement de l'état dans l'assistance technique à compter du 31 décembre 2014. Il en est de même de l'instruction des permis de construire qui seront traités par un nouveau service de la Communauté de Communes Rhône Crussol à compter du 01 Janvier 2015.

- **Assainissement le Fringuet : participation au frais d'entretien de 5 propriétaires :**

Une convention a été dressée le 2 octobre 2008 entre les 5 propriétaires du Hameau du Fringuet et la commune de Champis. Cette convention précise les rapports entre le propriétaire et les utilisateurs de l'installation d'assainissement non collectif localisé au Fringuet.

L'article 5 de cette convention stipule « les charges d'entretien sont constituées, pour chacun des utilisateurs, d'une part annuelle forfaitaire fixe et d'une part proportionnelle au nombre de m³ d'eau consommés. Forfait annuel : 30 € / »

Conformément à la convention, il va être procédé à l'émission du titre de recettes pour les 5 propriétaires concernés depuis 2009.

- **Chiens errants / divagation interdite :**

Il est rappelé une nouvelle fois aux propriétaires de chiens que la divagation des animaux est interdite. Trop « d'incivilités » sont observées et de nombreuses plaintes témoignent d'une dérive importante de certains propriétaires. Afin de favoriser le bien-vivre ensemble et le respect mutuel, il est une nouvelle fois rappelé le devoir de civilité qui incombe à tout propriétaire d'un animal. A défaut, des actions de prise en flagrant délit d'acte incivil pourraient être engagées.

Références : Code Rural articles L 211-22 et L 211-11
Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2

- **Vente de la remorque délibération N° 20 / 2014 :**

Achetée en avril 2003 au prix de 1892 € TTC, la remorque est proposée à la vente au prix de 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide de vendre la remorque au prix de 700 €.

Renseignements : Mairie de CHAMPIS : 04 75 58 31 37

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

La séance est levée à 23 h 30.

Le Secrétaire de Séance

Les Membres du Conseil Municipal